



PROCÈS-VERBAL N°16

Réunion du :	14.10.2020
Pilotes du Pôle :	Gabriel GÔ – Guy RIBRAULT
Présidence :	Gabriel GÔ
Présents :	Claude BARRE – René BRUGGER – Alain DURAND – Michel DROCHON – Alain LE VIOL – Denis MICHAUD – Guy RIBRAULT – Gilles SEPCHAT – Yannick TESSIER
Assiste :	Oriane BILLY

Préambule :

M. Claude BARRE membre du club CHATEAU GONTIER FC (528431)
M. Michel DROCHON, membre du club L'ORBRIE SAINT-MICHEL CLOUQ PISSOTTE (549477)
M. Gabriel GÔ, membre du club ROUILLON ET. De LA GERMINIERE (524226)
M. Yannick TESSIER, membre du club FC LAURENTAIS LANDEMONTAIS (542441)
M. Alain LE VIOL, membre du club THOUARE SUR LOIRE (502138)
ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

***Dispositions particulières :**

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Coupe de France

➡ Match non joué

Match n°23214770 : PETIT MARS FC / LE CELLIER MAUVES FC – CDF du 11.10.2020

Au regard de la situation sanitaire, la Commission précise que cette rencontre se déroulera à huis clos.

➡ Report

Match n°23288122 : CHALLANS FC / CHOLET SO – CDF du 17.10.2020

La Commission prend note des pièces au dossier.

La Commission constate que plusieurs joueurs de CHOLET SO sont listés cas contact par l'ARS et/ou cas positif au COVID-19.

La Commission constate que la rencontre peut être reprogrammée à une date ultérieure.

Au regard des éléments et du calendrier de la Coupe de France, la Commission décide de reporter la rencontre au Samedi 24 Octobre 2020.

En conséquence, la rencontre de National 3 n°22564892 : LE MANS FC 2 / CHALLANS FC, initialement programmée au Samedi 24 Octobre 2020, est reportée à une date fixée ultérieurement par la Commission.

3. National 3

➡ Matchs non joués

Match n°22564886 : LAVAL STADE FC 2 / SAUMUR OFC – National 3 du 10.10.2020

La Commission prend note des pièces au dossier.

La Commission constate que plusieurs joueurs de LAVAL STADE sont listés cas contact par l'ARS et/ou cas positif au COVID-19.

La Commission constate que la rencontre peut être reprogrammée à une date ultérieure.

Au regard des éléments et du calendrier du Championnat National 3, la Commission décide de reporter la rencontre à une date fixée ultérieurement.

Match n°22564891 : LE POIRE SUR VIE VF / SABLE SUR SARTHE FC – National 3 du 10.10.2020

La Commission prend note des pièces au dossier.

La Commission constate que plusieurs joueurs de SABLE SUR SARTHE sont listés cas contact par l'ARS et/ou cas positif au COVID-19.

La Commission constate que la rencontre peut être reprogrammée à une date ultérieure.

Au regard des éléments et du calendrier du Championnat National 3, la Commission décide de reporter la rencontre à une date fixée ultérieurement.

Les frais de déplacements des officiels seront pris en charge par la LFPL.

4. Championnats Régionaux Seniors

➡ Matchs non joués

Match n°22565780 : SABLE SUR SARTHE FC 2 / MURS ERIGNE ASI – Régional 1 Intersport du 11.10.2020

La Commission prend note des pièces au dossier.

La Commission constate que plusieurs joueurs de SABLE SUR SARTHE sont listés cas contact par l'ARS et/ou cas positif au COVID-19.

La Commission constate que la rencontre peut être reprogrammée à une date ultérieure.

Au regard des éléments et du calendrier du Championnat Régional 1 Intersport, la Commission décide de reporter la rencontre au Dimanche 18 Octobre 2020.

Match n°23091810 : LES ESSARTS FCG / CHATEAUB. VOLTIGEURS 2 – Régional 2 du 11.10.2020

La Commission prend note des pièces au dossier.

La Commission constate que plusieurs joueurs de LES ESSARTS FCG sont listés cas contact par l'ARS et/ou cas positif au COVID-19.

La Commission constate que la rencontre peut être reprogrammée à une date ultérieure.

Au regard des éléments et du calendrier du Championnat Régional 2, la Commission décide de reporter la rencontre au Dimanche 18 Octobre 2020.

Match n°23088606 : POUZAUGES BOCAGE FC 2 / LA TESSOUALLE EA – Régional 3 du 11.10.2020

La Commission prend note des pièces au dossier.

La Commission constate que plusieurs joueurs de LA TESSOUALLE EA sont listés cas contact par l'ARS et/ou cas positif au COVID-19.

La Commission constate que la rencontre peut être reprogrammée à une date ultérieure.

Au regard des éléments et du calendrier du Championnat Régional 3, la Commission décide de reporter la rencontre au Dimanche 18 Octobre 2020.

Match n°22571555 : SOLESMES JS / SABLE SUR SARTHE FC 3 – Régional 3 du 11.10.2020

La Commission prend note des pièces au dossier.

La Commission constate que plusieurs joueurs de SABLE SUR SARTHE sont listés cas contact par l'ARS et/ou cas positif au COVID-19.

La Commission constate que la rencontre peut être reprogrammée à une date ultérieure.

Au regard des éléments et du calendrier du Championnat Régional 3, la Commission décide de reporter la rencontre au Dimanche 18 Octobre 2020.

En conséquence, la rencontre de Coupe Pays de la Loire n°23144805 : SOLESMES JS / LONGUENEE EN ANJ. FC, initialement programmée au Dimanche 18 Octobre 2020, est reportée à une date fixée ultérieurement par la Commission.

Match n°22571559 : CHATEAU GONTIER FC / ERBRAY JEUNES – Régional 3 du 11.10.2020

La Commission prend note des pièces au dossier.

La Commission constate que plusieurs joueurs de ERBRAY JEUNES sont listés cas contact par l'ARS et/ou cas positif au COVID-19.

La Commission constate que la rencontre peut être reprogrammée à une date ultérieure.

Au regard des éléments et du calendrier du Championnat Régional 3, la Commission décide de reporter la rencontre au Dimanche 18 Octobre 2020.

En conséquence, la rencontre de Coupe Pays de la Loire n°23263263 : ANCENIS RC 44 / ERBRAY JEUNES, initialement programmée au Samedi 17 Octobre 2020, est reportée à une date fixée ultérieurement par la Commission.

Match n°22565544 : TRELAZE FE / BONCHAMP ES – Régional 1 Intersport du 10.10.2020

La Commission constate qu'un arrêté municipal interdisait l'accès à tous les terrains de la commune et/ou des communes du club recevant à la date prévue pour la rencontre,

Considérant que les services administratifs de la LFPL ont reporté la rencontre en rubrique dans les conditions fixées à l'article 17 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors Masculins.

En conséquence et en application des dispositions de l'article 17 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors Masculins, la Commission décide match à jouer.

Au regard des éléments et du calendrier du Championnat Régional 1 Intersport, la Commission décide de reporter la rencontre à une date fixée ultérieurement.

5. Coupe Pays de la Loire Konica Minolta

➔ Match arrêté

Match n°23263222 : DOMPIERRE SUR YON / LES SABLES FCOC – CPDL du 03.10.2020

La Commission prend connaissance du match arrêté à la 46^{ème} minute de jeu par l'arbitre de la rencontre, suite à la chute d'un arbre sur le terrain.

En conséquence, la Commission décide donc de donner match à jouer au Dimanche 18 Octobre 2020.

6. Matches reportés / à jouer

La Commission fait le point sur les matches reportés / à jouer, à ce jour :

	Niveau de compétition	N° de match	Match	Date initiale	Date fixée
1	National 3	22564864	LA CHATAIGNERAIE AS / CHALLANS FC	06/09/2020	A fixer
2	National 3	22564871	CHALLANS FC / LA ROCHE SUR YON VF	12/09/2020	A fixer

3	National 3	22564876	LE POIRE SUR VIE VF / CHANGE US	12/09/2020	A fixer
4	National 3	22564883	POUZAUGES BOCAGE FC / LE POIRE SUR VIE VF	26/09/2020	A fixer
5	National 3	22564874	FONTENAY LE COMTE VF 1 / VERTOU USSA	12/09/2020	A fixer
6	National 3	22564884	SABLE SUR SARTHE FC / LA CHATAIGNERAIE AS	26/09/2020	A fixer
7	National 3	22564886	LAVAL STADE FC 2 / SAUMUR OFC	10/10/2020	A fixer
8	National 3	22564891	LE POIRE SUR VIE VF / SABLE SUR SARTHE FC	10/10/2020	A fixer
9	National 3	22564890	ST PHILBERT GD LIEU / POUZAUGES BOCAGE FC	10/10/2020	A fixer
10	National 3	22564892	LE MANS FC 2 / CHALLANS FC	24/10/2020	A fixer
11	Régional 1	22565539	CHATEAU GONT. AN. / NANTES JSC BELLEVUE	26/09/2020	A fixer
12	Régional 1	22565544	TRELAZE FE / BONCHAMP ES	10/10/2020	A fixer
13	Régional 1	23087829	LES SABLES FCOC / CHATEAU GONT. ANC.	10/10/2020	A fixer
14	Régional 1	22565725	MURS ERIGNE ASI / BASSE GOULAIN AC	11/10/2020	A fixer
15	Régional 1	22565727	LA SUZE FC / REZE FC	10/10/2020	17/10/2020
16	Régional 1	22565780	SABLE SUR SARTHE FC 2 / MURS ERIGNE ASI	11/10/2020	18/10/2020
17	Régional 1	23087892	BASSE GOULAIN AC / LA ROCHE SUR YON ESOFV	27/09/2020	A fixer
18	Régional 2	23091796	LA CHAPELLE BM USL / CHALLANS FC 2	13/09/2020	A fixer
19	Régional 2	23091803	ANGERS VAILLANTE SP / BRISSAC QUINCE ESA	27/09/2020	18/10/2020
20	Régional 2	23091806	LA CHAPELLE BM USLD / LES ESSARTS FCG	27/09/2020	A fixer
21	Régional 2	23091810	LES ESSARTS FCG / CHATEAUB VOLTIGEURS 2	11/10/2020	18/10/2020
22	Régional 2	22567402	EVRON CA / BLAIN ES	27/09/2020	A fixer
23	Régional 2	22567406	ST PIERRE MONTREV. AS / LA CHAPELLE ERDRE AC	27/09/2020	18/10/2020
24	Régional 2	22567767	CHANGE CS / CHANGE US 2	27/09/2020	18/10/2020
25	Régional 3	23087040	ORVAULT SPORTS 2 / L'HERMENAULT FCPB	11/10/2020	18/10/2020
26	Régional 3	23088606	POUZAUGES BOCAGE FC 2 / LA TESSOUALLE EA	11/10/2020	18/10/2020
27	Régional 3	22571555	SOLESMES JS / SABLE SUR SARTHE FC 3	11/10/2020	18/10/2020
28	Régional 3	22571559	CHATEAU GONTIER FC / ERBRAY JEUNES	11/10/2020	18/10/2020
29	Régional 3	22572586	LAVAL US / ENTRAMMES US	11/10/2020	A fixer
30	Régional 3	22573035	ST FULGENT LA VIGIL / ST JOACHIM FC BRIERE	13/09/2020	A fixer
31	Régional 3	23090084	LA CHAIZE LE VIC FEC / ST MARC SUR MER FOOT	11/10/2020	18/10/2020
32	Régional 3	22573351	MONCE EN BELIN ES / VIBRAYE US	27/09/2020	18/10/2020
33	Régional 3	22573356	ECOMMOY FC / ANGERS CBAF	27/09/2020	A fixer
34	CDF	23214770	PETIT MARS FC / LE CELLIER MAUVES FC	11/10/2020	14/10/2020
35	CDF	23288122	CHALLANS FC / CHOLET SO	17/10/2020	24/10/2020
36	CPDL	23144805	SOLESMES JS / LONGUENEE EN ANJ. FC	20/09/2020	A fixer
37	CPDL	23145081	ST GEORGES TREM FC / BRAIN ALLONNES UF	20/09/2020	18/10/2020
38	CPDL	23145152	ARON US / TIERCE CHEFFES AS	20/09/2020	01/11/2020
39	CPDL	23263158	CHERRE ES / BOULOIRE US	04/10/2020	11/11/2020
40	CPDL	23263167	LA CHAP ST AUBIN AS / ROEZE SUR SARTHE US	04/10/2020	11/11/2020
41	CPDL	23263173	LE PUY ST BONNET AS / STE LUCE SUR LOIRE US	04/10/2020	18/10/2020
42	CPDL	23263213	MACHECOUL ST MEME AS / ST HERBLAIN OC	04/10/2020	01/11/2020
43	CPDL	23263215	STE PAZANNE FC RETZ / PORNIC FOOT	04/10/2020	18/10/2020
44	CPDL	23263224	SOUDAN US / STE GEMMES ANDIGNE	04/10/2020	01/11/2020
45	CPDL	23263254	LOIREAUXENCE VARADES / CHOLET SO 2	04/10/2020	18/10/2020
46	CPDL	23263255	BOUCHEMAINE ES / LE LONGERON TORFOU	04/10/2020	18/10/2020
47	CPDL	23263256	LA MONTAGNE FC / LE FENOUIILLER EV	04/10/2020	18/10/2020
48	CPDL	23263257	AMBILLOU ASVR / USSCA	04/10/2020	18/10/2020
49	CPDL	23263258	L'ORBRIE / STE CECILE ST MARTIN	04/10/2020	18/10/2020
50	CPDL	23263259	ST MATH MENITRE FC / BEAUCOUZE SC	04/10/2020	18/10/2020
51	CPDL	23263260	PELLOUAILLES CORZE / LE LION ANGERS CS	04/10/2020	18/10/2020
52	CPDL	23263261	ST BREVIN AC / BOUAYE FC	04/10/2020	18/10/2020
53	CPDL	23263262	VAL ERDRE AUXENCE AS / ST GERMAIN VAL MOINE	04/10/2020	18/10/2020
54	CPDL	23263263	ANCENIS RC 44 / ERBRAY JEUNES	04/10/2020	A fixer
55	CPDL	23263222	DOMPIERRE SUR YON / LES SABLES FCOC	03/10/2020	18/10/2020

7. Calendrier des réunions

➔ **Prochaine réunion** : Sur convocation. Le 21 Octobre 2020 à 10h00 au siège de la LFPL à St Sébastien sur Loire.

Le Président de séance
Gabriel GÔ



Le Secrétaire de séance
René BRUGGER

